
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

4 JUILLET 2011

PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS

DE L'EXÉCUTION DU BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE
2010 TRANSMISE PAR LA COUR DES COMPTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE
77 DES LOIS COORDONNÉES SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT⁽¹⁾

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE À LA
JEUNESSE
PAR M. HUGUES BAYET.

—

(1) Voir Doc. n°213 (2010-2011) n°1 à 4.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a examiné, au cours de sa réunion du 4 juillet 2011(2), la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat (Doc. 213 (2010-2011) n°1.

1 Exposé introductif de Mme la ministre Huytebroeck

La ministre se limite à une brève explication sur le commentaire de la Cour des Comptes qui relève l'augmentation du solde du crédit variable (AB 33.04.14 de la D.O. 17) au cours de l'année 2010, soit + 39 %, pour atteindre un solde final de 17,1 M€ .

Cette augmentation s'explique d'abord, par un décalage de recettes de 2009 en 2010 dans le cadre de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à l'organisation d'offres de médiation entre des mineurs auteurs de faits qualifiés infraction et leurs victimes; ensuite par des moindres dépenses à charge de ce fonds depuis 2008. Les mesures financées par cette dotation ont effectivement connu un retard dans leur mise en œuvre.

2 Observations de la Cour des Comptes - Discussion

L'examen de la préfiguration des résultats n'appelle aucune observation spécifique de la Cour des Comptes, ni aucun commentaire particulier.

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Bayet, M. Bolland, Mme Saudoyer

M. Binon, Mme Cassart-Mailleux

M. Daele, M. Reinkin (Président)

M. Elsen, M. Migisha, M. Yzerbyt

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Walry : membre du Parlement

Mme Huytebroeck, ministre de la Jeunesse

M. Lising, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Huytebroeck

Mme Lemaitre, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Huytebroeck

M. Mathelot, contrôleur à la Cour des Comptes

M. Cordonnier, expert du groupe PS

Mme Kempeneers, experte du groupe MR

M. Hayois, expert du groupe cdH

3 Votes

Conformément à l'art. 67§5 du Règlement, la Commission de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse recommande par 7 voix contre 2 l'adoption par la Commission des Finances, de la comptabilité, du Budget et du Sport, de la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 – partim pour les matières relevant de sa compétence.

A l'unanimité, il est fait confiance au Président et au rapporteur pour la rédaction du présent avis.

Le Président,

Le Rapporteur,

Y. REINKIN

H. BAYET